Quelques infos pour bien terminer l'année 2022 ou bien commencer celle de 2023 !

La coupe du monde vient de se terminer au Qatar, et le rêve d'une troisième étoile brodée sur le maillot tricolore s'est envolé. L'émotion que provoquent ces grands rendez-vous sportifs est communicative et donne l'impression d'une véritable unité nationale, mais pourquoi ce phénomène ne se reproduirait-il pas lorsque nous sommes menacés par des reculs sans précédents de nos acquis et droits sociaux. N'est-il pas plus important de garantir les droits pour les nouvelles générations que d'obtenir un titre de champion du monde ? Pourquoi l'utilisation d'un dixième 49.3 ne fait-t-elle pas descendre dans la rue autant de personnes qu'un, deux ou trois zéros obtenus sur une pelouse ?

Avec des mesures à plusieurs milliards d'euros, pérennes, pour les grandes entreprises et des chèques maigres et temporaires pour les gens, le projet de loi de finances (PLF) 2023 vient d'être adopté en force. Alors que l'inflation plombe le budget des ménages, tout effort pour réduire les inégalités, redistribuer la valeur ajoutée a été balayé. Seul le bouclier tarifaire sur l'énergie a été reconduit, le gouvernement ayant privilégié la réduction des dépenses publiques et les cadeaux fiscaux. Exemple: les 7 milliards alloués à la rénovation thermique des bâtiments ont été retirés, et pour les grands groupes, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) a été supprimée, représentant une baisse de recette de 4 milliards qui va impacter le budget des collectivités locales.

Entre 2021 et 2024, ce sont 18 milliards de cadeaux fiscaux donnés aux entreprises. Mais ceci n'est que la partie visible du phénomène qui tend à devenir une habitude, au point que « le capitalisme français aurait développé une véritable accoutumance à ces aides publiques C'est ce que révèle l'étude d'un groupe de chercheurs du « Clersé » de l'université de Lille, après avoir épluché les budgets des différentes fonctions publiques et agrégé de très nombreuses données, ils ont pu répertorier les types d'aides aux entreprises (subventions directes, crédits d'impôt et baisses de cotisations) qui amputent autant de budgets (État, administrations publiques locales et Sécurité sociale). Là, la facture devient colossale, premier poste de dépense de l'Etat, car ce ne sont pas moins de 156 milliards d'aides publiques pour 2019. Cela représente 25 % de la masse salariale du secteur privé. Dit autrement, c'est comme si l'État payait le salaire d'un travailleur du privé sur quatre !

Face à ces injustices, les salariés, accompagnés par leurs syndicats, n'ont pu compter que sur leurs luttes et un rapport de force installé durant 2022 pour la revalorisation de leurs salaires. Dans une bonne partie des entreprises des IEG, ce sont près de 200 euros bruts mensuels et pérennes qui ont été gagnés pour nos actifs. La CGT y aura largement contribué et s'en est trouvé renforcée dans plusieurs secteurs. C'est avec cette dynamique que se déroulera en mars le 53 ème Congrès Confédéral à Clermont où Philippe Martinez devrait transmettre le témoin.

Plus près de nous, la section des retraités CGT de Haute-Loire, issue de notre congrès local qui s'est tenu en mars s'est réunie à plusieurs reprises. Lors de sa dernière réunion, fin novembre, il a été décidé d'organiser un rassemblement de nos syndiqués et sympathisants dans le premier trimestre 2023. Lors de sa première de l'année qui se tiendra le 18 janvier, la date de ce rassemblement sera décidée et nous vous en informerons. Dans l'attente, nous espérons que les fêtes de fin d'année, seront, si vous recevez ce journal par voie électronique ou auront été si vous le recevez par voie postale, l'occasion pour vous, de passer de bons moments en famille ou entre amis, et pour 2023, outre une bonne santé, nous vous souhaitons de réaliser vos rêves. Le nôtre est de préserver nos conquis sociaux et de de renvoyer la réforme injuste des retraites au placard, et si nous manifestons nombreux, comme après un match, ce rêve est atteignable !

François MARQUES / Joseph BOYER
Pour la Section des retraités
Syndicat CGT Energie 43

Site Enedis
14 Rue des Moulins
43000 Le Puy en Velay.

Portable :
François Marques : 06 28 75 50 60
Joseph Boyer : 07 83 38 68 69

Mail :
cgtenergie43@gmail.com

LA FIN DES RÉGIMES SPÉCIAUX DE RETRAITE : UNE DÉMARCHE IDÉOLOGIQUE, NUISIBLE ET INUTILE

Le gouvernement a annoncé son intention de supprimer les régimes spéciaux dans son futur projet de loi. Au passage, il supprimerait aussi le statut national des Industries Électriques et Gazières pour les nouveaux embauchés.

D'abord, la retraite a vocation à garantir un niveau de vie de remplacement proportionnel au dernier salaire, tous les régimes où les agents font carrière toute leur vie (fonctionnaires et régimes spéciaux) sont calés sur le dernier salaire (ou quasi). Pour les autres salariés, dont les carrières sont moins linéaires et qui connaissent souvent des fins de carrière plus compliquées, le système garantissait la prise en compte des 10 meilleures années. Cela a été modifié par la réforme de 1993 pour arriver aux 25 meilleures années qui se rapprochent d'une carrière complète : la logique n'est plus du tout la même. La CGT réclame le retour aux 10 meilleures années et, là encore, la référence au dernier salaire pour les régimes publics et spéciaux est un exemple qui tire cette revendication.

C'est aussi pour effacer toute possibilité d'anticipation liée à la pénibilité, pour qu'il n'y ait pas d'exemples viables, que les idéologues de droite veulent également la fin des régimes spéciaux. Et c'est pourtant la mesure la plus juste: l'anticipation d'âge permet d'une part aux salarié-es usé-es par des travaux pénibles de partir plus tôt d'autre part d'essayer de compenser l'espérance de vie plus faible pour ces salarié-es.

Dans le débat politique autour du programme de Macron, des voix très nombreuses se sont élevées pour dire que le passage à 62 ans c'était déjà beaucoup pour les professions soumises à de la pénibilité qui n'en peuvent déjà plus à 62 ans. Un récent sondage révèle que 77 % des Français sont opposés à cet allongement de 3 ans. Rappelons que les réformes de 2003, 2010 et 2014 prévoyaient une négociation sur la pénibilité (ce qui avait permis à la CFDT de justifier ses signatures) qui n'a jamais eu lieu.

Bien que le langage va-t-en-guerre du Ministère du Travail cible 42 régimes spéciaux, ne seraient supprimés que deux d'entre eux : RATP et IEG. Ainsi ce sont les régimes spéciaux et les statuts emblématiques du service public qui sont visés, celui de la SNCF ayant déjà été supprimés pour les nouveaux embauchés. Ces deux régimes ne représentent que 1,3 % de la totalité des 16,9 millions de pensionnés en France. Pourquoi tant de haine vis-à-vis de ces régimes ? le régime des IEG a des caractéristiques proches de celui de la fonction publique (notamment la retraite calculée sur le dernier salaire), mais certaines des garanties sont inférieures au régime général: par exemple des majorations de durée d'assurance pour enfant plus faibles et une retraite calculée sur la seule rémunération principale, donc hors rémunérations périphériques et primes. La cause principale de cet acharnement est que le régime IEG, comme celui de la RATP, prévoit des anticipations de départ en retraite et des bonifications pour travaux pénibles. Deux raisons : la difficulté d'exercer certains métiers au-delà d'un certain âge et, surtout, la diminution de l'espérance de vie que ces conditions de travail entraînent.

La « justice sociale et l'équité » (pour parler comme le Ministre du Travail) réclament justement d'appliquer de telles mesures de départ anticipé en retraite à tous et toutes les travailleur-ses accomplissant des travaux pénibles et donc de les étendre aux branches et aux régimes qui n'en disposent pas. Et non pas de les supprimer là où ça existe encore, sous une forme qui a d'ailleurs été modifiée en 2009 pour les IEG. La prise en compte de la pénibilité n'intervient plus dans le calcul de la pension mais par l'attribution d'un compte épargne en jours.

Par ailleurs, le régime des IEG est équilibré. Il ne coûte rien ni à l'État ni au régime général de retraite. La taxe dénommée «Contribution aux Tarifs d'Acheminement» (CTA) est venue remplacer une partie des tarifs d'électricité et gaz qui ont baissé d'autant lors de sa mise en place. Le régime des IEG ne coûte donc rien non plus aux usagers. Il est faux de dire que cette taxe est supportée par les usagers de l'électricité et du gaz.

Il est adossé au régime général depuis 2005 avec une clause de neutralité sur les comptes de la CNAV et de l'AGIRC- ARRCO. Enfin, l'âge de départ (hors travaux pénibles) et le nombre de trimestres nécessaires sont alignés sur le régime général depuis 2022. Sa suppression ne ferait donc rien gagner aux autres régimes, ni ne créerait une quelconque économie sur le niveau des pensions.

La FNME-CGT dénonce un projet destructeur non seulement pour les électriciens et gaziers mais pour toutes et tous les salarié-es qui effectuent des travaux pénibles et qui ont droit à un dispositif de départ en retraite anticipé. Sous couvert de dramatisation, de mensonges sur les déficits et le coût de notre régime, le gouvernement veut supprimer une référence sociale, un régime pionnier, au moment où il s'apprête à démolir encore un peu plus les régimes de retraite par répartition.

Quelques éléments complémentaires pour une bonne compréhension de ce dossier extrêmement sensible !

Le gouvernement cherche semble-t-il à combler rapidement le déficit prévisionnel des retraites d'ici 2027. Comme il l'indique lui-même, il ne le fait pas d'abord pour des raisons inhérentes au système des retraites, mais plus pour pouvoir afficher une réduction globale du déficit structurel qu'il a lui-même aggravé.

Voici quelques pistes, faciles à mettre en œuvre qui ensemble représenteraient 35 milliards d'euros si elles étaient toutes mises en œuvre.

1 - Revenir sur les exonérations de cotisations les plus inutiles: 2 milliards d'euros par an.

Il y a aujourd'hui consensus parmi les économistes pour dire qu'au moins une partie des exonérations de cotisations employeurs, la partie ciblée sur les salaires supérieurs à 2,5 SMIC est à la fois inutile et coûteuse. Leur suppression rapporterait à l'Etat 2 milliards d'euros qu'il pourrait consacrer au système de retraite.

2 Soumettre l'épargne salariale à cotisations retraite: 3 milliards en 2027

L'épargne salariale est essentiellement constituée de «l'intéressement» ou «participation aux bénéfices». Aujourd'hui l'épargne salariale est soumise à de faibles prélèvements sociaux (CSG et Forfait social), équivalent aux cotisations « non contributives » (ni chômage, ni retraite). Ces éléments de rémunérations (qui représentent environ 20 milliards d'euros par an) pourraient être soumis à des cotisations retraite.

3 Ralentir le remboursement de la dette sociale: 10 milliards en 2027.

Aujourd'hui, pour amortir la dette sociale issue de la gestion par l'Etat de la crise du COVID, des ressources importantes sont absorbées chaque année par la CADES. On pourrait ralentir le rythme d'amortissement de la dette sociale en décidant de n'y consacrer que les recettes de la CRDS.

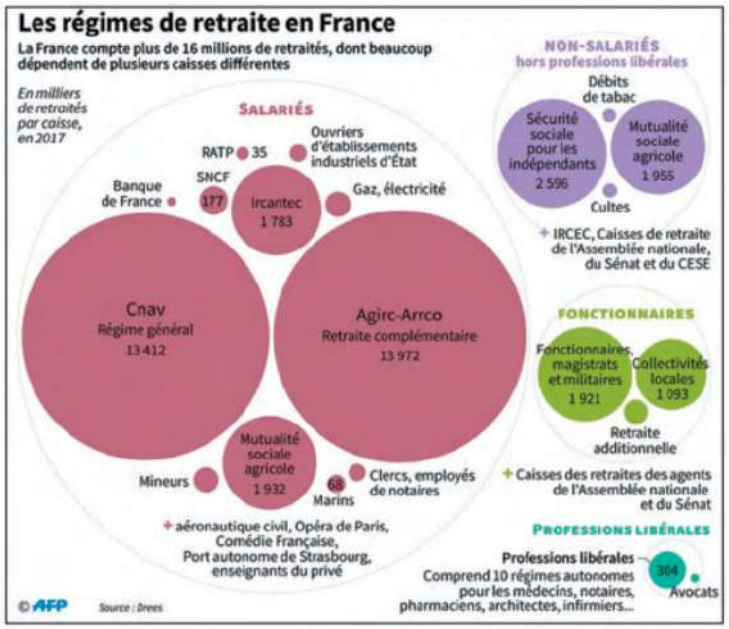

4 Revenir sur la baisse de la CVAE: 8 milliards par an dès 2024.

La décision de baisse des impôts de production, qui poursuit une baisse entamée depuis plusieurs années est extrêmement coûteuse. Elle coûte déjà depuis 2020 une quinzaine de milliards d'euros par an et va encore coûter 8 milliards d'euros de plus par an à partir de 2024.

5 Augmenter les cotisations de 0,8 point d'ici 2027: 12 milliards de recettes

Cela donne 14 € net par mois en 2027 pour une personne au SMIC et 28 € net pour une personne au salaire moyen (2 574 € en 2022), en faisant l'hypothèse (extrême) que l'intégralité de la hausse de cotisation est supportée par les salariés et non par les employeurs. Une alternative également praticable serait d'augmenter les cotisations au-dessus du plafond de la sécurité sociale seulement.

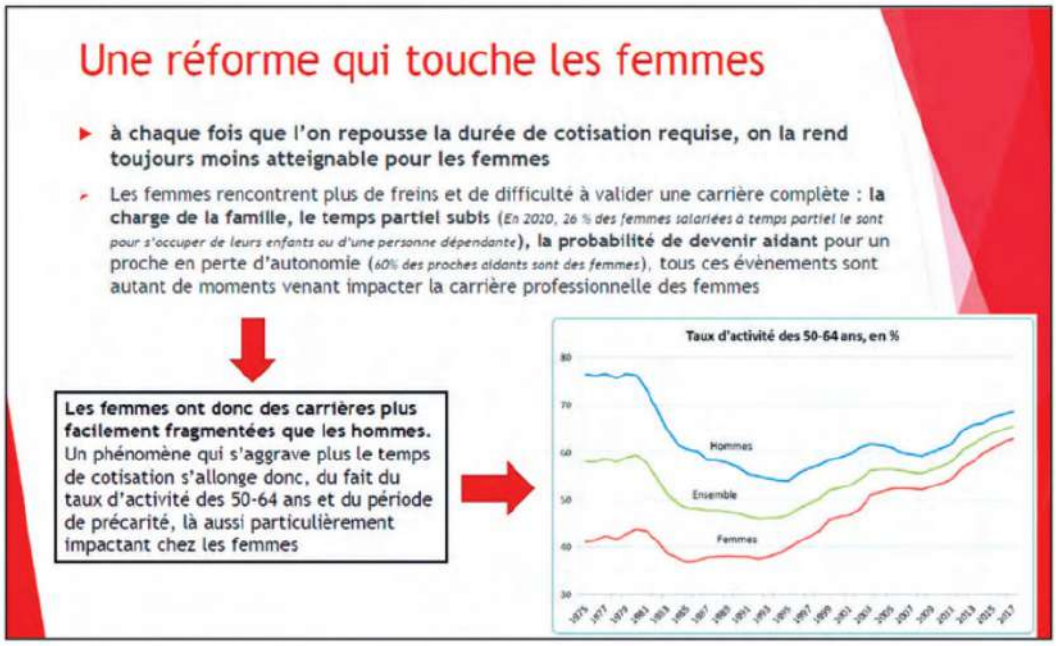

Les effets seraient ainsi concentrés sur les salariés dont le salaire brut est supérieur à 3 666 € mensuel, ce qui exclurait une baisse de pouvoir d'achat pour les ménages modestes. Bref, trouver 12 milliards d'euros, d'ici 2027 dans un système de re- traite qui collecte plus de 300 milliards d'euros par an, et dans un contexte ou le gouvernement est capable d'augmenter les dépenses ou de baisser les prélèvements à coup de dizaines de milliards n'est vraiment pas une montagne.

Après les victoires salariales obtenues à EDF, Enedis, celle de Grdf !

Protocole de fin de conflit : Une belle victoire !! Partant de la revendication légitime de la FNME-CGT, d'une augmentation mensuelle de 200 € par mois, (mesures de branche et d'entreprise réunies), un protocole de fin de conflit vient d'être validé par les piquets de grève en lutte.

Celui-ci va mettre en œuvre au travers d'une DUE (Décision Unilatérale de l'Employeur) adjointe au protocole une «mesure CGT». Pour atteindre une augmentation minimum de 200€ brut par mois, cette dernière va s'ajouter aux mesures de branche (+ 2,3 % de SNB au Ier janvier 2023 + mesure de branche équivalent à 80 € par mois) et d'entreprise (1 NR pour tous au Ier juillet 2022). En résumé, toutes les gazières et les gaziers, quels que soient leurs collèges d'appartenance, percevront, à compter du mois de janvier, un complément salarial mensuel compris entre 50 € (Plancher minimum) et 87 € permettant une augmentation mensuelle de € minimum sur l'année 2023 ! D'ores et déjà, la question de la pérennité de ce complément salarial sera abordée dans la négociation sur les mesures salariales 2024. C'est aussi une victoire des grévistes. La Direction devra réfléchir à deux fois avant de l'oublier ! Cette victoire pour le pouvoir d'achat s'inscrit autour d'un mouvement historique au sein de GRDF, mais aussi de la Branche des Industries Électriques et Gazières !

Il est maintenant temps de clore ce conflit en répondant aux revendications locales exprimées par les agents. Ce dernier point inscrit dans le protocole de fin de conflit est aussi à mettre à l'actif des grévistes. Toutes les entreprises de la branche des IEG ont eu les mesures de branche (Salaire National de Base), et la lutte a permis dans chaque entreprise d'obtenir des avancées supplémentaires. Néanmoins celles-ci ne sont pas identiques pour les salariés. Les conséquences des lois travail, El Kohmri, Macron, sont donc source d'inégalités, et quoi qu'en dise la CFDT ou la CGC qui avait signé l'accord salarial au rabais à Grdf, seule la lutte paie !

Extrême droite : danger pour les salariés..

Hier comme aujourd'hui, les syndicalistes se doivent d'être dans l'action au quotidien contre la propagation des idées d'extrême droite. Au quotidien, dans le cadre du travail, mais aussi au sein de nos cercles amicaux et familiaux, la bataille des idées est rude face aux mensonges et thèses conspirationnistes qui se développent dans un environnement de néolibéralisme violent, de pandémie mondiale et maintenant de guerre.
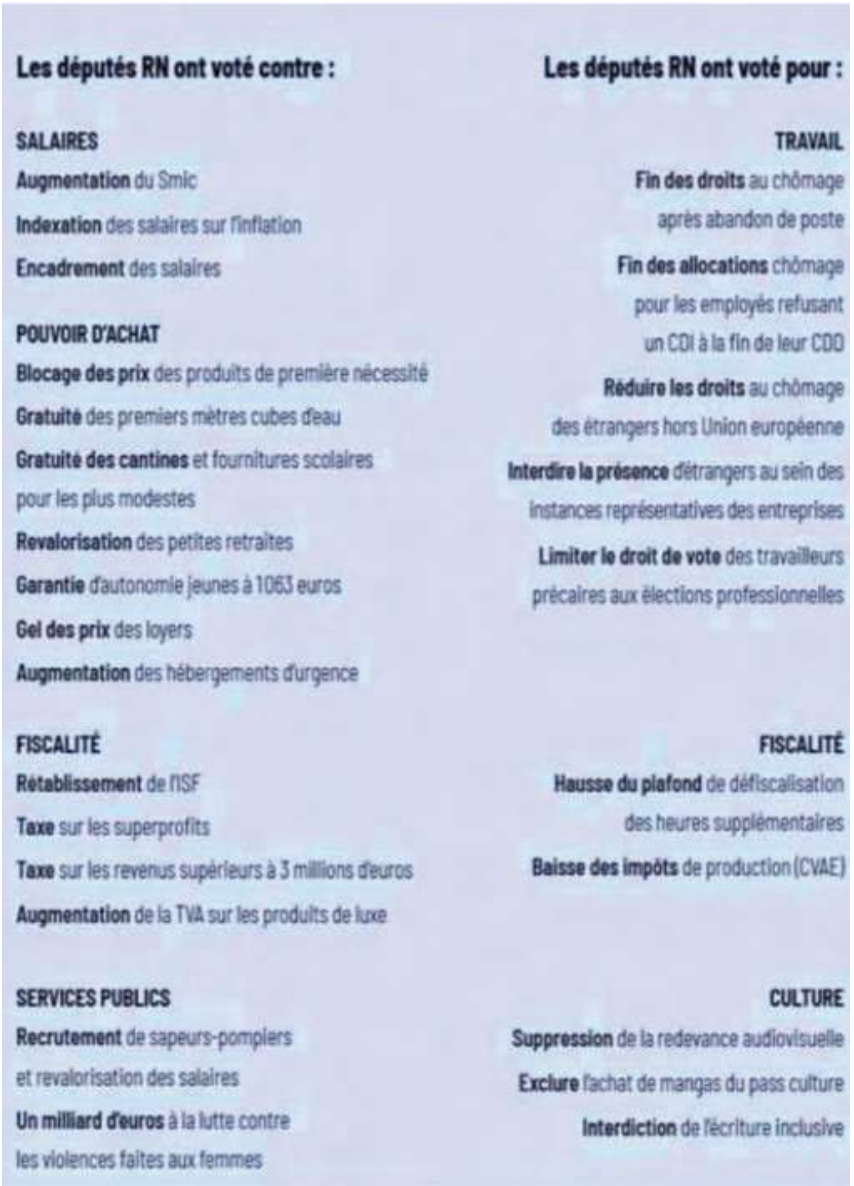
La CGT a toujours combattu les idées et les thèses d'extrême-droite qui portent en elles le rejet de l'étranger, la xénophobie, le racisme et l'antisémitisme. Aujourd'hui l'extrême-droite tient un discours « social » visant à tromper les citoyens. Les faits démontrent que sur les questions sociales et économiques, elle est toujours du côté des tenants du Capital, jamais du côté des travailleurs. La démarche engagée par la CGT nécessite d'être déployée dans tous nos syndicats et pas seulement en période électorale.